

Croissance Ontario Rapport annuel 2022-2023

Juillet 2023

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE CROISSANCE ONTARIO	3
MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE DIRECTION	
ANALYSE ET DISCUSSION DE LA DIRECTION	6
Le marché ontarien du capital-risque en 2022	6
Initiatives clés et résultats pour l'exercice 2022-2023	7
Résultats obtenus	13
Nouveaux investissements pour l'exercice 2022-2023	18
ÉTATS FINANCIERS	20
Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers	20
Rapport de l'auditeur indépendant	21
État de la situation financière	24
État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé	25
État des gains et des pertes de réévaluation	26
État de la variation des actifs financiers nets	27
État des flux de trésorerie	28
Notes complémentaires	29
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	44
Vue d'ensemble	44
Reddition de comptes et responsabilités	44
Exigences en matière d'information financière	45
Contrôles internes	
Opérations	46
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	47
POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES	51
PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2023-2024	52
COORDONNÉES	52

À PROPOS DE CROISSANCE ONTARIO

Croissance Ontario, initialement connue sous le nom de Société ontarienne de financement de la croissance, a été créée à titre d'organisme de la Couronne le 1^{er} février 2009 aux termes de la *Loi de 2008 sur la société Croissance Ontario* (la « Loi ») et elle relève du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »). Le mandat de Croissance Ontario concorde étroitement avec les efforts déployés par la province en matière de croissance économique et d'augmentation de l'emploi en Ontario. Plus particulièrement, Croissance Ontario :

- fait des investissements et gère sa participation dans des fonds de capital-risque et des entreprises technologiques;
- fournit des conseils à la Province sur les questions de capital-risque;
- soutient la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la Province.

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2022-2023 de Croissance Ontario (l'organisme). Ce rapport présente les activités de l'organisme au cours de l'exercice écoulé, qui s'est terminé le 31 mars 2023.

Croissance Ontario s'engage à développer une industrie du capital-risque durable et à long terme en Ontario, ce qui contribuera à renforcer l'économie de la Province et à créer des possibilités d'emploi dans ses secteurs économiques clés. L'organisme offre un accès à des capitaux qui permettent aux entreprises innovatrices de l'Ontario de réaliser leur plein potentiel économique.

L'accès à des capitaux joue un rôle essentiel dans l'accélération de la croissance des jeunes entreprises innovantes et des petites entreprises pour en faire des moyennes et grandes entreprises capables d'affronter la concurrence sur les marchés mondiaux. Grâce à son portefeuille d'investissements diversifiés, Croissance Ontario fournit une approche fondée sur le marché pour aider à développer les entreprises à fort potentiel et à mieux saisir les avantages économiques connexes à long terme.

Croissance Ontario s'est engagée à verser environ 442 millions de dollars au profit de gestionnaires de fonds et d'entreprises en démarrage établis en Ontario ou centrés sur l'Ontario, comparativement à 378 millions de dollars l'année dernière. Les initiatives de capital-risque de l'organisme, ainsi que les capitaux de tiers, ont ensemble mis à la disposition des gestionnaires de fonds de capital-risque et des entreprises au Canada environ 5,2 milliards de dollars. Grâce aux investissements de Croissance Ontario, les entreprises du portefeuille de l'Ontario emploient actuellement plus de 10 800 personnes et ont enregistré des revenus cumulatifs d'environ 12,7 milliards de dollars et des dépenses en R-D de 3,6 milliards de dollars.

Depuis sa création, l'organisme a généré un taux de rendement provisoire de 1,49 x au 31 décembre 2022 d'après un multiple de capital².

En 2023-2024, Croissance Ontario gérera son portefeuille d'investissements et ses opérations commerciales générales de manière prudente et rentable. Nous continuerons également d'appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et à fournir des conseils et un soutien au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le ministre) sur les politiques de la Province en matière de capital-risque.

¹ Les revenus et les dépenses en R-D déclarés en date du 31 décembre 2022 ont été regroupés dans le portefeuille de Croissance Ontario depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir dans un consortium, il est possible que les montants globaux surestiment ces données en raison d'un double comptage potentiel.

² Le multiple du capital tel que calculé est le résultat net des frais de gestion du fonds sous-jacent, des dépenses et de l'intérêt passif, mais avant les coûts d'exploitation de Croissance Ontario.

Nous tenons surtout à remercier le personnel dévo constants et son engagement envers le succès de continuer à travailler ensemble au cours du nouve Croissance Ontario.	l'organisme. Nous nous réjouissons de
Original signé par : « Daniel Nowlan »	Original signé par : « Steve Romanyshyn »
Daniel Nowlan Président	Steve Romanyshyn Président et chef de la direction

ANALYSE ET DISCUSSION DE LA DIRECTION

Le marché ontarien du capital-risque en 20223

En 2022, les investissements en capital-risque en Ontario ont considérablement diminué par rapport aux niveaux records enregistrés en 2021. Les opérations de financement à risque ont totalisé 4,25 milliards de dollars dans la province, ce qui représente une baisse considérable par rapport aux 9,2 milliards de dollars enregistrés en 2021, mais néanmoins, un total important représentant le deuxième total annuel le plus élevé jamais enregistré. Depuis 2013, 2022 n'est que la deuxième année au cours de laquelle les totaux d'une année à l'autre n'ont pas augmenté.

Bien que le capital total investi et le total investi par transaction en 2022 soient éclipsés par les chiffres de 2021, ils demeurent tout à fait impressionnants; en fait, 2022 constituerait normalement une année record. Si 2021 est considérée comme une exception, 2022 s'inscrit dans la continuité d'une augmentation annuelle constante qui a commencé en 2014. Les montants des transactions se sont également maintenus à un niveau très élevé de 15 millions de dollars par transaction, soit 50 % de plus qu'en 2020 et plus du double qu'il y a cinq ans.

La ventilation par secteurs reste largement inchangée par rapport aux années précédentes, les sociétés de technologies Internet recevant la plus grande partie des capitaux, les sociétés de sciences de la vie occupant la deuxième place, mais avec un total proportionnellement faible, et les sociétés de technologies propres arrivant en troisième position. Les entreprises de technologie Internet ont reçu 87 % (3,7 milliards de dollars), les entreprises des sciences de la vie ont chuté à 4 % (180 millions de dollars) et moins de 2 % des sociétés de capital-risque des technologies propres ont favorisé les étapes ultérieures tout au long de 2022, avec environ 80 % des investissements en capital dans les phases d'expansion et les phases ultérieures. Les stages précoce et de démarrage représentent les 20 % restants.

La source du capital d'investissement en 2022 était principalement constituée de fonds d'investissement basés au Canada et aux États-Unis, avec respectivement 30 % et 51 % de l'attribution totale des investissements divulgués. Encore une fois, les entreprises canadiennes sont très ciblées comme cible d'investissement pour les fonds américains. Disposant souvent de poches plus profondes, d'un taux de change favorable et de réseaux étendus dans et hors de la Silicon Valley, les investisseurs américains représentent des partenaires précieux pour les entreprises émergentes. Les fonds en provenance des États-Unis ont participé à moins de transactions, mais ont apporté beaucoup plus de capital que les gestionnaires locaux. Malgré la disponibilité de capitaux étrangers, une infrastructure locale solide de capital-risque et un climat d'investissement continuent d'être nécessaires, en particulier pour les investissements à un stade avancé, afin de créer des entreprises compétitives à l'échelle mondiale en Ontario – et non pas de « semer » les entreprises pour qu'elles se délocalisent et se développent ailleurs avec le temps (p. ex. aux États-Unis).

Rapport annuel 2022-2023 de Croissance Ontario

³ Tous les chiffres et toutes les statistiques et données se rapportent à l'année civile et proviennent de Refinitiv, sauf indication contraire.

Initiatives clés et résultats pour l'exercice 2022-2023

Croissance Ontario est heureuse de souligner ses principales initiatives et les résultats obtenus au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2023 qui lui ont permis de remplir son mandat et de réaliser les priorités du gouvernement décrites dans la lettre d'orientation de l'Agence pour l'exercice 2022-2023, notamment :

- Gérer le portefeuille d'investissements et les opérations commerciales de Croissance Ontario de manière prudente et rentable, en utilisant les revenus autogénérés pour couvrir les opérations de l'organisme;
- Appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et investir stratégiquement dans des fonds de capital-risque de manière à mettre en œuvre les politiques de la Province en matière de capital-risque tout en maintenant le taux élevé de rendements positifs nets de Croissance Ontario pour la Province;
- Veiller à ce que les investissements du fonds Capital-risque Ontario soient conformes au cadre d'investissement et examinent le cadre d'investissement avec le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le ministre) au cours de l'exercice 2022-2023 pour s'assurer que les investissements continuent d'être conformes aux priorités actuelles du gouvernement, y compris, mais sans s'y limiter, la commercialisation ou la conservation de la propriété intellectuelle en Ontario et le soutien aux fonds de capital-risque axés sur la croissance, essentiels pour que les entreprises ontariennes atteignent une renommée internationale.

Rendement global pour l'exercice 2022-2023

Croissance Ontario devrait connaître des gains et des pertes en termes d'investissements, soit une évolution habituelle pour le secteur des fonds d'investissement en capital-risque. Sur la base des chiffres agrégés, le taux de rendement provisoire des investissements de l'organisme a été évalué à 1,49 x au 31 décembre 2022, d'après un multiple de capital⁴ en baisse par rapport à 1,54 x au 31 mars 2022.

Les participations dans les sociétés en commandite du portefeuille affichent une volatilité de la juste valeur déclarée; toutefois, Croissance Ontario s'attend à ce que ses investissements continuent de générer de la valeur à long terme. Avec l'atténuation des tendances inflationnistes, la normalisation des chaînes d'approvisionnement mondiales et les hausses drastiques de taux d'intérêt par les banques centrales, l'année a commencé sur des bases plus favorables que prévu, ce qui a entraîné une révision des perspectives au cours des deux prochaines années.

Toutefois, cela ne signifie pas que la force de freinage de la hausse des taux d'intérêt est terminée, car tous les effets ne sont pas encore ressentis et la dynamique économique devrait encore être inférieure à la normale cette année. La hausse des coûts d'emprunt a déjà fait reculer le secteur de l'habitation, et le côté production de l'économie a commencé à stagner. Les gestionnaires de fonds de capital-risque ont prévenu que les entreprises de leur

⁴ Le multiple du capital tel que calculé est le résultat net des frais de gestion du fonds sous-jacent, des dépenses et de l'intérêt passif, mais avant les coûts d'exploitation de Croissance Ontario.

portefeuille doivent réduire les coûts et préserver les liquidités afin de traverser la période d'incertitude à venir.

Croissance Ontario continuera de surveiller l'écosystème du capital-risque et de coordonner avec l'Office ontarien de financement la gestion des risques de ses opérations financières.

Au 31 mars 2023, environ 78 % des capitaux engagés de l'organisme ont été déployés.

Au cours de l'exercice 2022-2023, les objectifs liés aux opérations commerciales et au portefeuille d'investissements de Croissance Ontario ont été précédemment fixés dans le plan d'affaires annuel de l'organisme et les résultats suivants ont été atteints du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :

Opérations commerciales de Croissance Ontario :

Objectif	Mesures de rendement	Objectifs fixés dans le plan précédent	Résultats obtenus pour 2022-2023
Veiller à ce que les activités commerciales de Croissance Ontario soient gérées de manière efficace et efficiente, y compris ses participations en commandite dans des fonds et le reste des co-investissements du FODTE	d'exploitation ajustés de Croissance Ontario (nettes	 Les frais d'exploitation ajustés en pourcentage du capital engagé ne doivent pas dépasser 0,575 %, ce qui correspond au point médian de 0,40 % à 0,75 % des frais de gestion habituellement facturés par les fonds de fonds. Le plan d'affaires annuel et le rapport annuel sont soumis respectivement le 1^{er} mars et dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice. 	 Les frais d'exploitation ajustés, exprimés en pourcentage du capital engagé, s'élèvent à 0,35 %⁵. Plan d'affaires annuel et rapport annuel soumis dans les délais requis. Attestation de conformité soumise au Ministère dans les délais requis.

⁵ Cette valeur s'applique aux douze mois terminés le 31 mars 2023 et est fondée sur les derniers états financiers vérifiés.

Objectif	Mesures de rendement	Objectifs fixés dans le plan précédent	Résultats obtenus pour 2022-2023
	directives et politiques gouvernementale s applicables.	Attestation de conformité soumise au Ministère dans les délais requis.	
Assurer la continuité des services de l'entreprise.	 % de roulement du personnel. Le manuel des procédures internes est révisé et mis à jour chaque année. Le plan de continuité des activités est communiqué au Ministère chaque année. Un tableau détaillé d'évaluation des risques est fourni au Ministère deux fois par année. 	 Pas plus de 15 % de roulement du personnel par année. La mise à jour annuelle du manuel de procédures internes est terminée. La mise à jour annuelle du plan de continuité des activités est terminée. Les mises à jour semestrielles de l'évaluation des risques (en mars et en septembre) sont terminées. 	 Un membre du personnel est actuellement en détachement, ce qui représente un taux de roulement annuel de 12,5 %. La mise à jour annuelle du manuel de procédures internes est terminée. La mise à jour annuelle du plan de continuité des activités est terminée. Des évaluations semestrielles des risques sont réalisées et présentées au comité de vérification et de gestion des risques.

Portefeuille d'investissement de Croissance Ontario

Objectif	Mesure du rendement	Objectifs fixés dans le plan précédent	Résultats
Veiller à ce que le portefeuille de placements soit suffisamment diversifié pour atténuer les risques financiers tout en appuyant les politiques de la Province en matière de capital-risque.	 Nombre de nouveaux investissements de fonds stratégiques effectués conformément aux politiques de la Province en matière de capital-risque et au cadre d'investissement. Le cadre d'investissement est examiné chaque année avec le ministre. 	 Au moins trois nouveaux engagements de fonds par exercice ont été pris dans deux ou trois secteurs cibles, comme il est indiqué dans le cadre d'investissem ent, et le nombre de nouveaux engagements de fonds dans les années à venir dépendra du capital restant disponible et du niveau d'activité de financement sur le marché. Examen du cadre d'investissem ent avec le ministre terminé. 	 Cinq nouveaux engagements d'investissement de fonds ont été pris au cours de l'exercice 2022-2023 dans les secteurs cibles indiqués dans le cadre d'investissement. Comprend les changements apportés par le ministre au cadre d'investissement, qui ordonne à l'organisme de tenir compte des investissements dans des fonds d'actions de croissance et dans les phases de démarrage.
 Maintenir un multiple net positif du capital dans l'ensemble du portefeuille d'investissement de Croissance Ontario. 	 Multiple net agrégé du capital pour le portefeuille d'investissement de Croissance Ontario. 	Maintenir un multiple net du capital d'au moins 1,20 x.	1.49x le multiple net du capital au 31 décembre 2022.6

⁶ Le multiple du capital représente le rendement de Croissance Ontario avant les dépenses de l'organisme

Objectif	Mesure du rendement	Objectifs fixés dans le plan précédent	Résultats
Suivre tous les trimestres l'activité du portefeuille et faire un rapport annuel sur les indicateurs de rendement clés.	Obtenir des indicateurs de rendement clés et d'autres mesures pertinentes des gestionnaires de fonds sur une base trimestrielle ou annuelle, sous réserve de l'accord de partenariat respectif de chaque placement; examiner et assurer le respect des accords de société en commandite; et recueillir des renseignements sur le marché en ce qui concerne les engagements et les investissements des fonds.	Chaque trimestre, des résumés de portefeuille, y compris des sommaires d'activités et financiers, sont reçus. Chaque année, des indicateurs de rendement clés sont inclus dans les sommaires trimestriels du portefeuille de chaque gestionnaire de fonds.	Des résumés de portefeuille et des indicateurs de rendement clés annuels sont reçus de chaque gestionnaire de fonds et examinés pour repérer les irrégularités.
Répondre aux appels de fonds conformément aux participations dans une société en commandite dans les délais prescrits.	Pourcentage d'appels de fonds atteint dans les délais requis.	La quasi- totalité (95 % ou plus) des appels de fond sont effectués dans les délais fixés par les gestionnaires de fonds respectifs.	La quasi-totalité des appels de fonds ont été effectués dans les délais requis.

Objectif	Mesure du rendement	Objectifs fixés dans le plan précédent	Résultats
Développer des relations et des réseaux clés (avec des gestionnaires de fonds de capital-risque, des entreprises technologiques, des investisseurs institutionnels, des associations de capital-risque, des associations d'investisseurs providentiels et des organisations axées sur l'innovation) afin de recueillir des informations sur le marché pour les investissements potentiels et les politiques publiques de capital-risque.	Nombre de réunions avec des investisseurs potentiels, des gestionnaires de fonds et d'autres intervenants en capital-risque.	 Collaborer avec au moins 12 gestionnair es de fonds par année qui recueillent activement des fonds et qui cherchent à obtenir un engagement d'investissem ent de Croissance Ontario. Organiser au moins 50 réunions par an avec d'autres relations et réseaux clés. 	 Mobilisation avec plus de 25 gestionnaires de fonds actifs L'objectif minimum de 50 réunions avec d'autres relations et réseaux clés a été atteint.

Croissance Ontario s'est engagée à verser environ 442 millions de dollars au profit de gestionnaires de fonds et d'entreprises en démarrage établis en Ontario ou centrés sur l'Ontario, comparativement à 378 millions de dollars l'année dernière. Les initiatives de capital-risque de Croissance Ontario, ainsi que les capitaux de tiers, ont ensemble mis à la disposition des gestionnaires de fonds de capital-risque et des entreprises au Canada plus de 5,2 milliards de dollars. Grâce aux investissements de Croissance Ontario, les entreprises du portefeuille de l'Ontario emploient actuellement plus de 10 800 personnes et ont enregistré des revenus cumulatifs d'environ 12,7 milliards de dollars et des dépenses en R-D de 3,6 milliards de dollars.

⁷ Les revenus et les dépenses en R-D déclarés en date du 31 décembre 2022 ont été regroupés dans le portefeuille de Croissance Ontario depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent coinvestir dans un consortium, il est possible que les montants globaux surestiment ces données en raison d'un double comptage potentiel.

Résultats obtenus

Pour cette section, veuillez noter ce qui suit :

- Les revenus et les dépenses en R-D ont été regroupés dans le portefeuille de Croissance Ontario depuis sa création et rapportés à Croissance Ontario à la fin de l'année civile. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir dans un consortium, il est possible que les montants globaux surestiment ces données en raison d'un double comptage potentiel.
- Au fur et à mesure que le portefeuille sous-jacent de Croissance Ontario se retire d'investissements ou investit dans de nouveaux débouchés, les facteurs de variation annuels, tels que l'emploi ou la génération de revenus, augmenteront ou diminueront en conséquence. Par conséquent, une augmentation ou une diminution par rapport à une année antérieure ne peut être attribuée uniquement au rendement des investissements.
- Pour chaque fonds, les valeurs relatives aux recettes, aux dépenses de R-D et à l'emploi sont fournies en date du 31 décembre, telles que déclarées par le gestionnaire du fonds.

Initiatives clés

Tous les chiffres en dollars de cette section sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Une liste détaillée du portefeuille d'investissements de Croissance Ontario se trouve dans les notes afférentes aux états financiers (plus précisément la note 6).

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

Le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) est entièrement engagé, avec des investissements d'environ 105 millions de dollars dans 27 entreprises du portefeuille qui sont situées en Ontario. Aucune nouvelle activité d'investissement n'a été associée au FODTE au cours de l'exercice, le portefeuille d'investissement restant du FODTE continuant à être géré par Croissance Ontario jusqu'à ce que tous les investissements aient été entièrement réalisés.

L'effet de levier des capitaux de tiers par ses co-investissements est une mesure clé du succès du FODTE, qui prend ainsi le rôle de catalyseur du marché. Les capitaux engagés par le FODTE et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus de 450 millions de dollars aux entreprises ontariennes.

Le portefeuille d'entreprises du FODTE est bien représenté et réparti dans les principaux centres urbains du Sud de l'Ontario. Les entreprises qui composent le portefeuille du FODTE ont cumulé à ce jour plus de 1 milliard de dollars de revenus et 451 millions de dollars de dépenses en R-D et soutiennent plus de 75 emplois à temps plein.

Fonds ontarien de capital-risque SC

Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCP) est un « fonds de fonds » de 205 millions de dollars, dans lequel Croissance Ontario a investi 90 millions de dollars. Le FOCP visait principalement des investissements dans des fonds de capital-risque basés en Ontario ainsi que des co-investissements directs discrétionnaires dans des entreprises de l'Ontario. Il est entièrement engagé.

Le FOCP a pris neuf engagements auprès de gestionnaires de fonds de capital-risque établis en Ontario et centrés sur l'Ontario, pour un total d'environ 170 millions de dollars, ainsi que sept co-investissements directs dans des entreprises technologiques ontariennes de premier plan, dont Achievers et Shopify, pour un total d'environ 25 millions de dollars. Au cours de l'exercice, Croissance Ontario a continué à superviser sa participation de société en commandite dans le fonds, notamment en répondant en temps opportun aux appels de fonds émis par le gestionnaire du fonds.

Les capitaux engagés par le FOCP et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus de 1 milliard de dollars aux entreprises établies en Ontario et centrées sur l'Ontario. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille du fonds ont cumulé à ce jour environ 5,5 milliards de dollars de revenus et 1,2 milliard de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 2 600 personnes.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP

Le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) est un fonds de fonds de 300 millions de dollars, dans lequel Croissance Ontario a investi 50 millions de dollars. Le NVCF visait principalement des investissements dans des fonds de capital-risque canadiens ainsi que des co-investissements directs discrétionnaires dans des entreprises de l'Ontario et du Canada. Le NVCF est entièrement engagé, et des réserves sont conservées en vue d'un financement subséquent pour les co-investissements directs si nécessaire.

Le NVCF a pris quinze engagements auprès de plusieurs gestionnaires de fonds établis en Ontario et centrés sur l'Ontario, pour un total d'environ 240 millions de dollars, ainsi que douze co-investissements directs pour un total de plus de 59 millions de dollars dans des entreprises technologiques de premier plan comme ecobee, Wattpad et Freshbooks, des entreprises établies en Ontario. Au cours de l'exercice, Croissance Ontario a continué à superviser sa participation de société en commandite dans le fonds, notamment en répondant en temps opportun aux appels de fonds émis par le gestionnaire du fonds.

Les capitaux engagés par le NVCF et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus de 2 milliards de dollars de fonds aux entreprises situées au Canada. Les entreprises qui composent le portefeuille du NVCF ont enregistré plus de 4,9 milliards de dollars de revenus, 1,3 milliard de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 4 880 personnes.

Fonds Démarrage et expansion I SC

Le Fonds Démarrage et expansion I SC est un fonds de 106 millions de dollars, dans lequel Croissance Ontario s'est engagée à investir 25 millions de dollars. Ce fonds vise à fournir aux entreprises à fort potentiel une combinaison unique de capital et de mentorat de sorte à augmenter le nombre d'entreprises susceptibles de devenir la prochaine génération d'entreprises mondiales. Le fonds est entièrement engagé, et des réserves sont conservées pour un financement ultérieur.

Le fonds s'est engagé à fournir un total d'environ 94 millions de dollars dans 28 investissements. Cela comprend 16 entreprises technologiques ontariennes en phase de démarrage, pour un montant total d'environ 44 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, Croissance Ontario a continué à superviser sa participation de société en commandite dans le fonds, notamment en répondant en temps opportun aux appels de fonds émis par le gestionnaire du fonds.

Les capitaux engagés par ce fonds et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 398 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de ce fonds ont enregistré environ 489 millions de dollars de revenus, 151 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 1 104 personnes.

Yaletown Innovation Growth LP

Yaletown Innovation Growth LP est un fonds de 128 millions de dollars, dans lequel Croissance Ontario s'est engagée à investir 20 millions de dollars. Yaletown a pour objectif d'aider les entreprises technologiques canadiennes à croître de sorte à devenir des chefs de file du marché. Les investissements sont destinés aux entreprises émergentes en croissance dans tout le Canada et visent à améliorer la durabilité et la productivité dans les secteurs des technologies propres, de l'industrie intelligente et des entreprises intelligentes. Le fonds est entièrement engagé, et des réserves sont conservées pour un financement ultérieur.

Le fonds a pris douze engagements d'investissement totalisant 82 millions de dollars, y compris des investissements dans trois entreprises ontariennes totalisant environ 25 millions de dollars. Au cours de l'exercice, Croissance Ontario a continué à superviser sa participation de société en commandite dans le fonds, notamment en répondant en temps opportun aux appels de fonds émis par le gestionnaire du fonds.

Les capitaux engagés par ce fonds et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 96 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de ce fonds ont enregistré environ 57 millions de dollars de revenus, 53 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 210 personnes.

Lumira Ventures III LP

Lumira Ventures III LP (Lumira III) est un fonds de 179 millions de dollars, dans lequel Croissance Ontario s'est engagée à investir 23 millions de dollars. Lumira Ventures vise principalement les entreprises biopharmaceutiques, de dispositifs médicaux et de santé numérique transformatrices situées en Ontario, au Canada et en Amérique du Nord. La société est un partenaire engagé qui appuie les équipes de direction des entreprises dans lesquelles elle investit afin que ces dernières soient en mesure de fabriquer des produits qui ont le potentiel de permettre aux gens de mener une vie fondamentalement plus saine, plus longue et plus productive. Le fonds est entièrement engagé, et des réserves sont conservées pour un financement ultérieur.

Le fonds a investi un total d'environ 113 millions de dollars dans 18 investissements. Cela comprend 5 entreprises établies en Ontario, pour un montant total d'environ 23 millions de dollars. Au cours de l'exercice, Croissance Ontario a continué à superviser sa participation de société en commandite dans le fonds, notamment en répondant en temps opportun aux appels de fonds émis par le gestionnaire du fonds.

Les capitaux engagés par Lumira III et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 505 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de Lumira ont enregistré environ 395 millions de dollars de revenus, 230 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 229 personnes.

Genesys Ventures III LP

Genesys Ventures III LP (Genesys III) est un fonds de 107 millions de dollars, dans lequel Croissance Ontario s'est engagée à investir 17 millions de dollars. Genesys Capital se concentre sur la création d'entreprises dans les secteurs à forte croissance des soins de santé et de la biotechnologie. Grâce à son expertise et à son réseau, Genesys accélère le développement de sociétés émergentes commercialement viables qui représentent des possibilités d'investissement prometteuses dans le domaine des sciences de la vie. Le fonds est entièrement engagé, et des réserves sont conservées pour un financement ultérieur.

Le fonds a investi un total d'environ 59 millions de dollars dans 11 investissements.

Les capitaux engagés par Genesys III et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 780 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de ce fonds ont enregistré environ 39 millions de dollars de revenus, 217 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 257 personnes.

Amplitude Ventures Fund I LP

Amplitude Ventures Fund I LP (Amplitude I) est un fonds de 200 millions de dollars dans lequel Croissance Ontario s'est engagée à investir 10 millions de dollars. Le gestionnaire du fonds déploie un modèle de croissance qui a été utilisé avec succès pour créer des entreprises canadiennes dotées d'équipes de gestion de premier plan et d'un gros potentiel. Le fonds se concentre sur la médecine de précision, où des innovateurs canadiens de classe mondiale sont à l'origine de l'avenir des soins de santé. Le fonds investit dans des entreprises canadiennes en phase de démarrage et émergentes, et créera également de nouvelles entreprises en collaboration avec des institutions universitaires de premier plan.

Au cours de l'exercice, le fonds a pris un nouvel engagement d'investissement. Le fonds a investi un total d'environ 94 millions de dollars dans 15 investissements. Cela comprend trois entreprises établies en Ontario, pour un montant total d'environ 31 millions de dollars.

Les capitaux engagés par Amplitude I et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 293 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de ce fonds ont enregistré environ 14 millions de dollars de revenus, 67 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 115 personnes.

Yaletown Innovation Growth II LP

Yaletown Innovation Growth II LP a récolté un total de 155 millions de dollars, dont un investissement de 13 millions de Croissance Ontario. Le Fonds de croissance et d'innovation II fait suite et s'appuiera sur le succès du Fonds de croissance et d'innovation I de Yaletown, qui a fermé en 2018. Le Fonds de croissance et d'innovation II de Yaletown est une plateforme

pancanadienne axée sur l'activation et la conduite de la transformation numérique et dédiée à la réduction du déficit de capital de mise à l'échelle. Le fonds financera et soutiendra la perturbation et la modernisation des industries traditionnelles par l'application des données et des technologies, notamment l'apprentissage automatique, l'intelligence artificielle, les systèmes définis par logiciel et l'Internet industriel des objets (IdO) industriel.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé trois nouveaux investissements, y compris dans une entreprise ontarienne.

Les capitaux engagés par Yaletown II et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 156 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de ce fonds ont enregistré environ 107 millions de dollars de revenus, 150 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 816 personnes.

Lumira Ventures IV LP

Lumira Ventures IV LP (Lumira IV), un fonds de 220 millions de dollars américains, dans lequel Croissance Ontario s'est engagée à investir 11,7 millions de dollars, est déployé en utilisant une stratégie thématique, axée sur l'impact et en plusieurs étapes, dans le but de s'associer à des entrepreneurs motivés et à des investisseurs partageant les mêmes idées pour créer des entreprises de soins de santé novatrices. Lumira IV se concentre sur les entreprises qui exploitent les innovations en évolution rapide dans les domaines de la génomique, de la thérapie cellulaire, de la thérapie génique, de la bio-ingénierie, de la robotique et de l'intelligence artificielle pour développer des produits à fort impact, souvent transformateurs pour les patients.

Au cours de l'exercice, le fonds a pris trois nouveaux d'investissement.

Whitecap Venture Partners V LP

Whitecap Venture Partners V LP (WhiteCap V), dans lequel Croissance Ontario s'est engagée à investir 10 millions de dollars, est géré par Whitecap Venture Partners, une société de capital-risque en phase de démarrage basée à Toronto et dont l'expérience s'étend sur plus de trois décennies. Whitecap V a été fermé en 2021 avec un fonds de 140 millions de dollars et se concentre sur les opportunités de démarrage et de série A au Canada et aux États-Unis.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé deux nouveaux investissements dans une entreprise ontarienne.

Les capitaux engagés par Whitecap et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 24 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de ce fonds ont enregistré environ 2,4 millions de dollars de revenus, 1,7 million de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 62 personnes.

Nouveaux investissements pour l'exercice 2022-2023

Maverix Growth Equity Fund I LP

Maverix Growth Equity Fund I LP (Maverix I), un fonds dans lequel Croissance Ontario s'est engagée à investir 15 millions de dollars américains, est géré par Maverix Growth Equity GP, un fonds de Toronto axé sur les placements en actions de croissance dans des entreprises nord-américaines axées sur les perturbations technologiques dans les services financiers; la santé et le bien-être; le transport et la logistique; le travail, la vie, le jeu et l'apprentissage; et le commerce de détail.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé un nouvel investissement dans une entreprise ontarienne.

Climate Innovation Fund I LP

Climate Innovation Fund I LP (CIC I), un fonds dans lequel Croissance Ontario s'est engagée à investir 5 millions de dollars américains, est géré par Climate Innovation Capital Fund I GP Inc. CIC I est un fonds d'actions de croissance qui investit dans des entrepreneurs possédant des technologies climatiques et des entreprises qui ont le potentiel de produire des rendements financiers importants et les plus grandes réductions de carbone dans la période la plus courte.

Au cours de l'exercice, le fonds a pris trois nouveaux d'investissement.

Panache Ventures Investment Fund II 2022 L.P.

Panache II Ventures Investment Fund II 2022 LP (Panache II), un fonds de 100 millions de dollars dans lequel Croissance Ontario a pris un engagement d'investissement de 7,5 millions de dollars, est géré par Panache II GP Inc. Panache Ventures est une société de capital-risque qui se spécialise dans les investissements de démarrage avant et à l'étape du démarrage.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé 14 nouveaux investissements, y compris dans quatre entreprises ontariennes.

Autres investissements

Croissance Ontario s'est également engagée à investir dans deux autres fonds; des annonces seront faites lorsque les objectifs de collecte de fonds auront été atteints.

Développement de l'écosystème ontarien du capital-risque

En raison de la pandémie qui perdure, un certain nombre d'événements et de conférences ont été annulés ou continuent d'être tenus dans des environnements virtuels tout au long de l'exercice. Au cours de l'exercice 2022-2023, Croissance Ontario a appuyé le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario en prenant les mesures suivantes :

 Rencontrer de manière proactive les gestionnaires de fonds de capital-risque à la recherche d'un engagement d'investissement, les investisseurs, les leaders d'opinion de l'industrie des technologies et les experts en la matière afin de recueillir des renseignements essentiels sur le marché qui aideront à façonner les politiques publiques appropriées en matière de capital-risque dans les années à venir; • Continuer à fournir des conseils au ministère et à la Province sur les questions de capital-risque, selon les besoins.

Croissance Ontario a également participé activement aux événements en lien avec le secteur, notamment en prenant la parole au Private Equity Summit et au Programme de intensification IDEA de Mississauga. Participer à ces événements est essentiel pour établir et maintenir des relations solides avec d'autres investisseurs, leaders d'opinion et experts en la matière qui interagissent avec les entreprises à différents stades de leur cycle de vie. Plus ces relations sont solides, plus Croissance Ontario peut accéder efficacement à des renseignements sur le marché en ce qui concerne les fonds qui font actuellement ou qui devraient faire l'objet d'une recherche de fonds, ainsi qu'à des renseignements permettant de cerner les lacunes potentielles au niveau des étapes ou du secteur auxquelles font face les entreprises technologie de l'Ontario.

Forte de son expérience en matière d'investissements directs dans des entreprises et d'investissements dans des fonds de capital-risque, Croissance Ontario partage ses commentaires, ses perspectives et ses observations par l'entremise d'une sensibilisation proactive auprès des gestionnaires de fonds de capital-risque, ainsi que des entreprises nouvelles et établies en Ontario. Ce travail de sensibilisation comprend des séances permettant de poser des questions aux investisseurs pendant les conférences du secteur et la possibilité de répondre aux demandes de renseignements adressées directement à Croissance Ontario ou soumises au ministère. En fournissant des commentaires sur certains sujets, notamment la recherche de fonds, les politiques d'investissement et d'autres questions pertinents, Croissance Ontario peut aider les gestionnaires de fonds à mieux définir et faire progresser leur proposition de valeur. Croissance Ontario entend poursuivre sa mobilisation stratégique des intervenants au cours des prochaines années.

ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de Croissance Ontario ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 31 mars 2023.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de Croissance Ontario donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.



Rapport de l'auditeur indépendant

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 400 Applewood Crescent Suite 500 Vaughan (Ontario) L4K 0C3 Canada

Tél.: 416 601-6150 Téléc.: 416 601-6151 www.deloitte.ca

Au conseil d'administration de Croissance Ontario,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Croissance Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Croissance Ontario au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Croissance Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observations

Nous attirons l'attention sur l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2023. La direction n'a pas présenté les achats et les produits de la vente ou du rachat de titres négociables, de placements dans des sociétés en commandite et de placements dans le FODTE sur la base de leur montant brut. Par conséquent, la direction a présenté ces éléments sur la base de leur montant net. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Croissance Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Croissance Ontario ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Croissance Ontario.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Croissance Ontario.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Croissance Ontario à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Croissance Ontario à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Original signé par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 27 juillet 2023

Croissance Ontario État de la situation financière

Au 31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

	Notes	2023	2022 \$
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	81 508 040	67 176 978
Titres négociables	4	279 573 225	283 024 754
Comptes débiteurs	5	708 111	1 483 595
Investissements dans des sociétés en commandite	6	145 729 264	133 034 014
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE	7 and 8	1 312 500	2 741 756
technologies emergentes — 1 OD 12	7 4114 0	508 831 140	487 461 097
		333 331 143	107 101 007
Passif			
Comptes créditeurs et charges à payer	12	379 272	611 880
2 - · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Actifs financiers nets		508 451 868	486 849 217
Actifs non financiers	14	_	<u> </u>
Excédent accumulé		508 451 868	486 849 217
Engagements contractuels	11		
L'excédent accumulé se compose des éléments suivants :			
Excédent de fonctionnement accumulé		507 792 024	486 909 290
(Pertes) gains de réévaluation accumulés		659 844	(60 073)
		508 451 868	486 849 217

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé par : « Daniel Nowlan »	,
————————————————————————————————————	_, administrateur
Original signé par : « Tim Jackson »	_, administrateur

Approuvé par le conseil d'administration

Croissance Ontario

État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Exercice clos le 31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

	Notes	Budget \$	2023 Réel \$	2022 Réel \$
Revenus				
Revenus d'intérêts		4 221 000	9 116 596	551 775
Revenu de placement du portefeuille				
du FODTE Revenu de placement sur la		_	_	2 760 510
distribution à partir des fonds				
suivants:				
FOCR		-		154 418
Yaletown I Genesys III		164 000	156 388 23 977	— 125
Amplitude I		_	25 377	2 568
Gain en capital réalisé sur les				34 551 427
placements du FODTE		_	7 079 678	0 4 001 4 21
Gains en capital sur la distribution à partir des fonds suivants :				
FOCR				9 130 672
FDE		Ξ.	1 253 900	4 818 131
Yaletown I		4 145 000	4 534 499	14 068
Lumira III		_	186 015	2 203 082
Genesys III		_	54 384	109 117
Lumira IV Recouvrement de charges d'intérêts		_	30 658	_
liées aux fonds				
Période précédente		_	_	14 615
Période considérée		22 000	22 494	39 448
Autres recouvrements de charges Perte (gain) de change	3	1 861 000	5 096 833	100 363 (506 270)
r cite (gain) de change	0	10 413 000	27 555 422	53 944 049
Charges	40	4.477.000	4 440 700	004 440
Remboursements au Ministère Frais de gestion de la trésorerie	12 11	1 177 000 32 000	1 119 700 29 022	991 418 29 237
Frais de gestion de la tresorene Frais de services professionnels	11	695 000	431 070	501 813
Dépenses des membres du conseil				
et des comités		5 000	3 757	6 388
Charge de créances douteuses Perte de valeur des placements du		5 000	828 881	41 761
portefeuille du FODTE	10	_	991 756	_
Perte de valeur des placements dans				
des sociétés en commandite			3 268 502	<u>_</u>
		1 914 000	6 672 688	1 570 617
Excédent annuel		8 499 000	20 882 734	52 373 432
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice		486 909 290	486 909 290	434 535 858
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice		495 408 290	507 792 024	486 909 290

Croissance Ontario État des gains et des pertes de réévaluation Exercice clos le 31 mars 2023

Exercice clos le 31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

		2023	2022
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Gains (pertes) de réévaluation accumulés			
au début de l'exercice	(60 073)	(60 073)	537 874
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit : Change Titres négociables Placements du portefeuille du FODTE	560 000 — —	137 220 108 105 474 592	(52 748) (70 607) (474 592)
	560 000	719 917	(597 947)
Gains (pertes) de réévaluation accumulés			
à la fin de l'exercice	499 927	659 844	(60 073)

Croissance Ontario État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

Excédent annuel
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation
Augmentation des actifs financiers nets
Actifs financiers nets au début de l'exercice
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice

Budget \$	2023 Réel \$	2022 Réel \$
		•
8 499 000	20 882 734	52 373 432
560 000	719 917	(597 947)
9 059 000	21 602 651	51 775 485
486 849 217	486 849 217	435 073 732
495 908 217	508 451 868	486 849 217

Croissance Ontario État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

	2023 \$	2022 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	20 882 734	52 373 432
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	991 756	_
Perte de valeur des placements dans des sociétés en commandite	3 268 502	_
Gains réalisés à la vente de placements du FODTE	(7 079 678)	(34 551 427)
Gains réalisés sur les distributions à partir des sociétés en	(1 1 1 1,	,
commandite	(6 059 456)	(16 275 070)
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement	(1111111)	,
Comptes débiteurs	775 484	(1 478 969)
Comptes créditeurs et charges à payer	(232 608)	129 061
	12 546 734	197 027
		_
Activités de placement		504.050.040
Produit de la cession et des rachats de titres négociables	_	504 350 648
Achat de titres négociables	_	(545 398 693)
Produit des placements dans des sociétés en commandite	_	16 275 070
Achat de placements dans des sociétés en commandite	_	(20 519 888)
Remboursement de capital des sociétés en commandite	_	73 578 130
Vente de placements dans le FODTE	_	23 053 702
Achat de placements dans le FODTE	-	(7 276 549)
Vente (achat) de titres négociables, montant net	3 696 854	_
Vente (achat) de placements dans des sociétés en commandite, montant net	(0.004.000)	
	(9 904 296)	<u> </u>
Vente (achat) de placements dans le FODTE, montant net	7 991 770 1 784 328	44 062 420
	1 784 328	44 002 420
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours		
de l'exercice	14 331 062	44 259 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	67 176 978	22 917 531
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	81 508 040	67 176 978
-		
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie	81 508 040	66 625 358
Équivalents de trésorerie	_	551 620
	81 508 040	67 176 978

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

1. Description des activités

Croissance Ontario (ou la « Société »), auparavant la Société ontarienne de financement de la croissance, est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance (la « Loi »), qui a été promulguée le 1er février 2009 à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le « MRI »). En juillet 2018, le ministère responsable a été restructuré pour devenir le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (collectivement, le « Ministère »). Au 31 mars 2023, Croissance Ontario relève du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés ci-dessus:
- c) réaliser les autres objets, placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements.

Le Règlement de l'Ontario 278/09, pris en application de la Loi, prescrit des objets additionnels de la Société. Les placements suivants sont prescrits comme catégories de placements aux fins de l'article 4 de la Loi :

- i) Des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
 - 1) des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées;
 - 2) d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées.
- ii) Des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
 - 1) des sociétés fermées;
 - 2) des sociétés ouvertes, si la Société :
 - a) a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées;
 - b) a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées.
- iii) Des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

1. Description des activités (suite)

Les objets additionnels suivants de la Société sont prescrits aux fins de l'article 4 de la Loi:

- 1) Mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer.
- 2) Recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque.
- 3) Fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque.
- 4) Entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions 1, 2 et 3.

Au 31 mars 2023, la Société possédait des placements en capital-risque dans 16 fonds : 1) le Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR; 2) le Northleaf Venture Catalyst Fund LP – NVCF; 3) le Fonds Démarrage et expansion I – FDE; 4) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown I – Yaletown I; 5) Lumira Ventures III LP – Lumira III; 6) Genesys Ventures III LP – Genesys III; 7) Amplitude Ventures I LP – Amplitude I; 8) Lumira Ventures IV LP – Lumira IV; 9) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown II – Yaletown II; 10) Whitecap Venture Partners V LP – Whitecap V; 11) le Panache Ventures Investment Fund II 2022 LP – Panache II; 12) le Maverix Growth Equity Fund I, LP – Maverix I; 13) le Climate Innovation Capital Fund I LP – CIC I; 14) le Northleaf Growth Fund (Canada) LP – NGF; 15) Amplitude Ventures II LP – Amplitude II; et 16) le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE, respectivement.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le Ministère et la Société.

Croissance Ontario demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, Croissance Ontario peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (la « TVH »). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, Croissance Ontario paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

La province de l'Ontario considère Croissance Ontario comme une entreprise opérationnelle dont l'exercice financier prend fin également le 31 mars.

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en un montant d'argent connu et assujettis à un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Investissements dans des sociétés en commandite

Les investissements dans les sociétés en commandite sont classés comme instruments financiers et sont comptabilisés au coût, en fonction du capital appelé par leur associé commandité respectif. Puisque ces investissements ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont comptabilisés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Comptabilisation des produits ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

Les investissements dans les sociétés en commandite ont été inscrits au coût. Les fonds n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Juste valeur et dépréciation (suite)

Les investissements effectués dans les sociétés comprises dans le portefeuille du FODTE sont inscrits au coût. lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars. Tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et qu'il ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur. la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif ou. en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouvrés.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les produits tirés des distributions provenant des investissements dans les sociétés en commandite sont comptabilisés au cours de l'exercice au cours duquel la Société devient en droit de recevoir la distribution, conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Croissance Ontario a conclu un certain nombre d'ententes de paiement de transfert visant le FODTE, le NVCF, le FDE, le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres, le Fonds de capital-risque en sciences de la vie et le Venture Ontario Fund, dont le financement reçu représente les sommes transférées à la Société par le Ministère. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues. Le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres est une initiative dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à investir un montant de 20 M\$ auprès de Yaletown I. Le Fonds de capital-risque en sciences de la vie est une initiative dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à investir un montant de 23 M\$ auprès de Lumira III, de 17 M\$ auprès de Genesys III et de 10 M\$ auprès d'Amplitude. Le Venture Ontario Fund fait référence à l'initiative du Venture Ontario Fund, dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à ce jour à investir un montant de 11,7 M\$ US auprès de Lumira IV, de 13 M\$ auprès de Yaletown II, de 10 M\$ auprès de Whitecap V, de 7,5 M\$ auprès de Panache II, de 15 M\$ US auprès de Maverix I, de 5 M\$ US auprès de CIC I, de 10 M\$ US auprès de NGF, et de 11,5 M\$ US auprès de Amplitude II.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive concernant les organismes et les nominations. En 2015, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque a) l'ARC ne les considère pas comme un produit imposable et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au Ministère représentent des charges directes de Croissance Ontario réglées par le Ministère en son nom à des fins administratives seulement.

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans les fonds sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des investissements du FODTE. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Instruments financiers

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de Croissance Ontario à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 4).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le Ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

3. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats des activités de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains ainsi qu'aux placements du FODTE libellés en dollars américains qu'elle détient. Croissance Ontario ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2023, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 60 085 882 \$ US (53 967 519 \$ US en 2022). Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2023 entraînerait une incidence de 3 004 294 \$ US à l'état des gains et des pertes de réévaluation (2 698 376 \$ US en 2022) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'incidence pourrait être significative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux placements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime, puisque les placements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements des sociétés en commandite prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2023, si la valeur des investissements dans les titres négociables, les sociétés en commandite et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 7 386 108 \$ (6 815 419 \$ en 2022). Les investissements dans les fonds effectués par l'intermédiaire des sociétés en commandite ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par Croissance Ontario, est intrinsèquement imprévisible.

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

3. Instruments financiers (suite)

Autre risque de prix (suite)

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière. Toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient différer de façon significative.

4. Titres négociables

Croissance Ontario peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objets dans les titres suivants:

- a) Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne.
- b) Comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La Société peut recevoir des distributions de ses investissements en capital-risque sous forme de trésorerie et de titres. Si les titres sont cotés en bourse, ils sont reclassés en tant que titres négociables

La valeur des placements dans des titres négociables aux 31 mars se présentait comme suit :

Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 18 avril 2023 et le 28 février 2024, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %

Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 5 avril 2023 et le 20 septembre 2023, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %

2023		2022		
Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur	
\$	\$	\$	\$	
42 529 000	41 936 401	42 225 000	42 023 697	
239 454 700	237 636 824	240 861 000	240 468 447	
281 983 700	279 573 225	283 086 000	282 492 144	

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

4. Titres négociables (suite)

La valeur des placements dans des titres négociables aux 31 mars se présentait comme suit : (suite)

	2023		202	2
	Coût d'acquisition	Juste valeur	Coût d'acquisition	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires Actions négociées en bourse	<u>-</u>	-	1 026 211	532 610
			4 000 044	F20 C40
	<u>-</u>	-	1 026 211	532 610
_	-	-	284 112 211	283 024 754

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, une variation de 1 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 2 795 732 \$ (2 824 921 \$ en 2022) sur les résultats des activités.

5. Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, Croissance Ontario doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2023, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 27 718 \$(3 794 \$ en 2022).

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Les montants à recevoir à la suite des cessions de placements du FODTE réalisées en 2023 se chiffraient à 482 404 \$ et sont détenus en mains tierces aux fins des déboursements futurs (1 479 801 \$ en 2022).

L'indemnisation générale de Generac a pris fin le 1^{er} décembre 2022; toutefois, les fonds sont détenus en mains tierces dans l'attente de la résolution d'un litige en cours concernant la contrefaçon d'un brevet. La date de libération des fonds n'est pas connue. L'indemnisation spéciale de Generac prendra fin le 1^{er} décembre 2024. Le fonds de dépenses de Generac n'a pas de date de libération fixée au moment de la publication des présents états.

De plus, Croissance Ontario est partie à un entiercement de 106 680 \$ de Genesys Ventures III LP, en attente d'aucun ajustement. Croissance Ontario est également partie à une clause d'indexation sur le résultat de 91 309 \$ de Genesys Ventures III LP, en attente d'aucun ajustement

31 mars 2023

(montants en dollars canadiens)

6. Investissements dans des sociétés en commandite

La Société investit dans quinze (dix en 2022) sociétés en commandite. Les engagements en capital sont versés aux sociétés en commandite selon le montant et le moment établis par le commandité respectif afin de répondre aux besoins de financement de la société en commandite. Les distributions des sociétés en commandite sont versées selon le montant et le moment établis par le commandité respectif. Certaines distributions peuvent être assujetties aux dispositions de restitution de la convention de société en commandite respective. Les investissements en capital-risque ont un horizon de placement à long terme et sont considérés comme des actifs à long terme. Le tableau cidessous présente les investissements de la Société dans des sociétés en commandite au 31 mars 2023 :

	Engagement total \$	Engagement non encore appelé \$	2023 Coût des investissements* \$	2022 Coût des investissements*
Société en commandite				
Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR Northleaf Venture Catalyst Fund LP –	90 000 000	900 537	8 695 954	8 155 954
NVCF	50 000 000	_	50 000 000	50 000 000
Fonds Démarrage et expansion I –				00 000 000
FDE	25 000 000	2 689 523	22 310 477	22 898 481
Fonds de croissance et d'innovation de				
Yaletown I – Yaletown I	20 000 000	5 000 000	12 372 234	13 000 000
Lumira Ventures III LP – Lumira III	23 000 000	2 488 794	21 951 179	20 035 906
Genesys Ventures III LP – Genesys III	17 000 000	6 059 298	7 839 471	10 691 332
Amplitude Venture I LP – Amplitude I Lumira Ventures IV LP – Lumira IV	10 000 000	5 176 775	4 757 533	3 284 749
(note 1)	15 833 610	10 231 244	5 350 979	3 242 770
Fonds de croissance et d'innovation de	13 033 010	10 231 244	3 330 37 3	3 242 110
Yaletown II – Yaletown II	13 000 000	10 140 000	2 860 000	1 300 000
Whitecap Venture Partners V LP –	10 000 000	10 110 000	2000000	1 000 000
Whitecap V	10 000 000	8 119 483	1 909 438	424 822
Panache Ventures Investment Fund II				
2022 LP – Panache II	7 500 000	6 000 000	1 500 000	-
Maverix Growth Equity Fund I, LP –				
Maverix I	20 299 500	16 239 600	3 980 396	-
Climate Innovation Capital Fund I LP -				
CIC I	6 766 500	4 523 696	2 201 603	-
Northleaf Growth Fund LP -NGF	13 533 000	13 533 000	-	-
Amplitude Ventures II LP – Amplitude II	15 562 950	15 562 950	445 700 004	-
	337 495 560	106 664 901	145 729 264	133 034 014

^{*} Le coût des investissements représente le total des fonds versés à la société en commandite, déduction faite des distributions de remboursement de capital de la part de la société en commandite.

Note 1 : Engagements payables en dollars américains. Engagements non appelés en fonction du taux de change au 31 mars 2023.

31 mars 2023

(montants en dollars canadiens)

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide du gouvernement de l'Ontario, qui s'est engagé à investir 250 M\$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres, b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications et c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille.

8. Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (\$ CA) ou en dollars américains (\$ US). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars:

	2023			2022	
Coût	Valeur	Éléments	Coût	Valeur	Éléments
d'acquisition*	comptable	éventuels**	d'acquisition*	comptable	éventuels **
\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 687 500	1 312 500	_	5 941 756	2 741 756	

En \$ CA

- * Représente le coût historique, déduction faite des placements liquidés et des placements radiés.
- ** Investissements de suivi que la Société s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2023, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans une société, qui représentaient 0,26 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dans des sociétés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

Un total de 61 592 actions de Peraso Inc. sont actuellement détenues en mains tierces pour Croissance Ontario dans le cadre de l'opération de Peraso Inc. La valeur de ces actions est exclue des investissements dans le FODTE, car les restrictions sur ces actions font en sorte que la valeur pourrait ne pas être réalisée. En raison de l'incertitude relative à la réalisation, le revenu provenant de ces actions sera présenté lorsqu'il sera libéré.

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

9. Revenu de placement dans le FODTE

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a comptabilisé un montant de néant (2 760 510 \$ en 2022) en revenu de placement résultant d'investissements dans le FODTE.

10. Perte de valeur des placements du FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de 991 756 \$ (néant en 2022), lesquelles ont été comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

11. Engagements contractuels

Outre les engagements d'investissement auprès des différentes sociétés en commandite décrits à la note 6, Croissance Ontario a les engagements contractuels décrits cidessous:

- En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et Croissance Ontario, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour Croissance Ontario. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. Croissance Ontario rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- En vertu du contrat conclu entre LP Analyst et Croissance Ontario, LP Analyst fournit des services-conseils en placement, notamment en matière de stratégie de sélection de placements, des services et des activités de contrôle diligent pour les nouveaux placements potentiels dans des fonds, des conseils d'affaires à l'appui des négociations, ainsi que des services de surveillance du portefeuille et de présentation de rapports. Croissance Ontario verse des honoraires à un taux fixe ou horaire pour ces services et ces activités, respectivement.
- En vertu du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (« Covington ») et Croissance Ontario, Covington fournit des services et des activités pour évaluer, surveiller et liquider les placements du FODTE. Croissance Ontario verse des honoraires à un taux fixe ou horaire pour ces services et ces activités, respectivement.
- En vertu du contrat conclu entre WCO Professional Corporation (« WCO ») et Croissance Ontario, WCO exerce des fonctions comptables liées aux activités de Croissance Ontario. Croissance Ontario verse des honoraires à un taux horaire pour ces services.

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

12. Engagements contractuels

La Société et le Ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au Ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le Ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le Ministère doivent être approuvées.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au Ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le Ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2023, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 169 608 \$ (471 390 \$ en 2022).

Au 31 mars 2023, le solde de 209 664 \$ (140 490 \$ en 2022) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services.

13. Opérations entre apparentés

Au 31 mars 2023, la Société a conclu des opérations entre apparentés avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « MDECEC »), l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et la province de l'Ontario.

Croissance Ontario n'a aucun actif lié aux immobilisations corporelles ou passif à long terme. Elle est assujettie à une politique en vertu de laquelle le Ministère ou un autre organisme public assure la gestion des actifs et des passifs utilisés pour la prestation de services à la Société, ou découlant de la prestation de ces services (par exemple la paie, les installations, les services publics, les services liés aux technologies de l'information et aux communications, etc.).

Croissance Ontario dispose de ressources limitées pour émettre des chèques ou effectuer des virements bancaires afin de payer ses fournisseurs directs et ses fournisseurs de services. Avec l'approbation du bureau du contrôle financier du Ministère, Croissance Ontario se sert de l'accès du ministère aux Services communs de l'Ontario (les « SCO ») pour payer indirectement la plupart de ses fournisseurs et fournisseurs de services. Les SCO comptabilisent ces paiements au moyen du Système intégré de gestion de l'information financière (le « SIGIF ») du gouvernement dans les centres de coûts du Ministère. Le Ministère facture ces montants à Croissance Ontario chaque trimestre aux fins de remboursement.

La prestation de services à la Société par un tiers est assujettie à une politique de remboursement en fonction des coûts de ces services ou des honoraires prévus aux termes d'une entente de niveau de service

31 mars 2023 (montants en dollars canadiens)

14. Actifs non financiers

La Société n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers, et l'on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins de un an après la date d'achat.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Vue d'ensemble

Croissance Ontario est un organisme de la Couronne qui se caractérise par les directives du conseil de gestion du gouvernement (CGG) comme un organisme provincial dirigé par un conseil. Plus précisément, Croissance Ontario est prescrite comme étant un organisme public et un organisme public rattaché à la Commission conformément au *Règlement de l'Ontario 146/10* en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Conformément aux directives du CGG, d'un point de vue organisationnel, Croissance Ontario ne fait pas partie du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, mais est prise en compte au sein du gouvernement. Croissance Ontario est tenue de préparer un rapport annuel et de le remettre au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le ministre) au plus tard 120 jours après la fin de l'exercice de Croissance Ontario et de le mettre à la disposition du public.

La gouvernance d'entreprise implique des processus qui permettent la supervision et la gestion efficaces des activités de Croissance Ontario par la haute direction, le conseil d'administration de Croissance Ontario (le conseil) et le ministre. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités et précisent leur rôle.

Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de Croissance Ontario découle de la loi qui la régit, soit la *Loi de 2008 sur la société Croissance Ontario* (la « Loi »). Le ministre est responsable de l'administration de la Loi en ce qui concerne Croissance Ontario. La Loi, ainsi que les directives données par le CGG, le ministre et la Commission de la fonction publique en lien avec les organismes de la Couronne, forment un cadre en vertu duquel Croissance Ontario est régie.

Chaque année, le ministre est tenu de déposer le rapport annuel de Croissance Ontario à l'Assemblée législative. En outre, le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de Croissance Ontario. Le ministre maintient également des communications avec Croissance Ontario, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant Croissance Ontario.

Le président est responsable devant le ministre de l'exécution par Croissance Ontario de son mandat. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de Croissance Ontario. En outre, le président assure la direction de Croissance Ontario. Le sous-ministre du ministère s'assure de la capacité organisationnelle du ministère à surveiller Croissance Ontario et à veiller à ce qu'elle gère ses risques de manière appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration joue un rôle de supervision. Il supervise la gestion des activités et des affaires de Croissance Ontario et veille à ce que le mandat de Croissance Ontario soit réalisé. Le

Conseil est composé d'administrateurs indépendants. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit des rapports réguliers du président et chef de la direction, et du personnel de Croissance Ontario concernant les opérations de Croissance Ontario et sa conformité aux lois et politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de Croissance Ontario :

- a) <u>Le comité de vérification et de gestion des risques</u> étudie et recommande l'approbation par le conseil d'administration du plan annuel de vérification interne et reçoit des rapports des vérificateurs internes de Croissance Ontario et du vérificateur attitré en ce qui concerne les contrôles internes et les états financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de Croissance Ontario relatives aux risques et à leur atténuation.
- b) <u>Le comité de gouvernance et des ressources humaines</u> aide le conseil d'administration en examinant (1) les mécanismes et pratiques de gouvernance, et (2) les programmes et les pratiques en matière de ressources humaines de Croissance Ontario se rapportant à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation.

Le président et chef de la direction travaille sous la direction du président et du conseil d'administration et fournit des rapports réguliers sur le rendement de Croissance Ontario au conseil d'administration. Le président et chef de la direction étant employé aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, il est également chargé de consulter le sous-ministre du ministère, au besoin, sur des questions d'importance mutuelle, y compris les services fournis par le ministère, l'alignement avec les politiques du ministère et du gouvernement, et l'adhésion aux directives données par le Conseil du Trésor et le CGG. Le président et chef de la direction est responsable de la gestion des activités quotidiennes et courantes de Croissance Ontario, y compris la supervision du personnel.

Exigences en matière d'information financière

Croissance Ontario prépare des états financiers annuels vérifiés conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien de Comptables professionnels agréés du Canada. Le CVGR examine les états financiers et le conseil d'administration les approuve. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur externe indépendant de Croissance Ontario qui exprime une opinion sur la fidélité résultats financiers présentés et sur leur conformité aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les résultats sont examinés par le CVGR et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus dans les Comptes publics de l'Ontario. Les états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au CVGR et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien des contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers, à protéger les actifs de Croissance Ontario et à gérer ses passifs.

Pour assumer sa responsabilité en matière de fiabilité et d'actualité des informations financières, Croissance Ontario utilise un système complet de contrôles internes, y compris des contrôles organisationnels et procéduraux. Le système de contrôles internes comprend ce qui suit :

- Planification globale des activités;
- Communication écrite des politiques et procédures régissant la conduite des entreprises et la gestion des risques;
- Répartition des tâches;
- Tenue et conservation de dossiers détaillés;
- Délégation de pouvoirs et reddition de comptes des responsables;
- Sélection et une formation minutieuses du personnel;
- Tenue à jour des politiques en matière de risques comptables et financiers.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, Croissance Ontario procède à une évaluation globale des risques organisationnels et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées.

Opérations

Croissance Ontario continue de fonctionner comme un organisme allégé comptant un personnel réduit participant aux opérations, à la gouvernance, aux contrôles financiers et aux investissements, et soutenu par un petit nombre de prestataires de services externes ayant des connaissances spécialisées dans l'évaluation des fonds, le co-investissement direct et les investissements de fonds, ainsi que la vérification et la comptabilité.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Daniel Nowlan, président

Date de la nomination initiale au conseil d'administration : Août 2021

Date de fin du mandat en cours : Décembre 2024

Depuis 2017, Daniel Nowlan est vice-président de la Financière Banque Nationale. Il a été le chef de cabinet du ministre des Finances Canada et il a dirigé le processus du budget fédéral de 2015. De 2000 à 2013, M. Nowlan a occupé des fonctions de plus en plus importantes à la CIBC, notamment en tant que coresponsable des marchés financiers d'actions et vice-président des services bancaires d'investissement mondiaux de 2015 à 2017. Avant de se joindre à Marchés mondiaux CIBC en 2000, M. Nowlan a fait partie du groupe des services bancaires d'investissement de la Financière Banque Nationale pendant quatre ans, après avoir été adjoint spécial du ministre canadien de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et du ministre du Commerce international. M. Nowlan a également travaillé en tant qu'adjoint spécial du ministre des Ressources humaines et du Travail. M. Nowlan est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Mount Allison et d'une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario.

Leslie Lewis Westhaver, vice-présidente

Date de la nomination initiale au conseil d'administration : Janvier 2021

Date de fin du mandat en cours : Février 2025

Leslie Lewis Westhaver est cadre responsable de la stratégie financière et ancienne investisseuse en capital-investissement. Elle occupe actuellement le poste de dirigeante principale des finances chez Avanti Software, et son expérience au sein d'Avanti Software comprend le soutien au PAPE de PowerSchool (NYSE:PWSC). Son expérience en capital-investissement comprend des postes à la Société Onex et au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario après avoir commencé sa carrière dans les services bancaires d'investissement à la CIBC. Leslie a également été conseillère en politique fiscale, commerciale et financière internationale auprès du ministre des Finances du gouvernement du Canada. Elle est une ancienne athlète de l'équipe nationale canadienne de kayak et elle est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en gestion des affaires de l'Université Acadia.

Dans le cadre de son engagement communautaire, elle est membre du conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, de Croissance Ontario et du Centre sportif panaméricain de Toronto. Leslie a également reçu le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Tim Jackson, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration : Avril 2018

Date de fin du mandat en cours : Mai 2024

Timothy Jackson est président et chef de la direction de Shad Canada et ancien vice-président administratif du District de la découverte MaRS. Il est actuellement administrateur de la Banque Manuvie du Canada, de la Société de fiducie Manuvie et du Bold Innovation Group Ltd. Il est également membre du conseil d'administration de la Waterloo Region Community Foundation. Il a auparavant exercé d'autres fonctions communautaires, notamment des mandats en tant que président de la Fondation Trillium de l'Ontario, de la Waterloo North Hydro Holding Corporation et de la banque alimentaire de la région de Waterloo, et occupé divers rôles au sein de conseils d'administration d'organisations telles que la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario et le conseil des gouverneurs de l'Université de Waterloo. M. Jackson est un comptable professionnel agréé et il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en comptabilité de l'Université de Waterloo.

Elspeth Murray, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration : Avril 2018

Date de fin du mandat en cours : Avril 2024

Elspeth Murray est doyenne associée des programmes de maîtrise en administration des affaires et de maîtrise de l'école de commerce Stephen J. R. Smith à l'Université Queen's et professeure agrégée en stratégie et en entrepreneuriat. Madame Murray est membre des conseils d'administration de la Trinity College School, d'Analytics for Life et de Homestead Landholding, et ex-vice-présidente du Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation de l'Ontario. Elle est titulaire d'un doctorat de l'école de commerce Ivey de l'Université Western Ontario, d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès sciences en informatique et en mathématiques de l'Université Queen's.

Vikram Khurana, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration : Juillet 2020

Date de fin du mandat en cours : Juillet 2026

Vikram (Vik) Khurana est actuellement président du Toronto Business Development Centre (TBDC), un incubateur d'entreprises de premier plan reconnu à l'échelle locale, nationale et mondiale pour ses efforts visant à favoriser la croissance des entreprises nouvelles et émergentes en Ontario. De plus, Vikram agit à titre de chef de la direction de Brampton BHive, un incubateur d'entreprises internationales en démarrage, en partenariat avec la Ville de Brampton et son District de l'innovation.

Il siège à plusieurs conseils d'administration, y compris Croissance Ontario, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, et il est administrateur de la Fondation communautaire de Postes Canada. Entrepreneur en série, il a fondé plusieurs entreprises multinationales, dont Prudential Consulting, Inc. et Leading System Consultants, et a conseillé des entreprises en démarrage, des petites et moyennes entreprises et des organisations multinationales à divers titres.

Il a été membre du conseil d'administration d'Exportation et développement Canada, de FinDev Canada, du Dean's Council of Ted Rogers School of Management de l'Université Ryerson et de la Technical Standards and Safety Authority, de la Fondation Asie-Pacifique Canada et du comité consultatif de la chambre de commerce indo-canadienne. Il a également investi dans diverses entreprises en démarrage à titre d'investisseur providentiel. Il était membre honoraire du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Mount Sinai à Toronto.

Il a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine pour son travail dans la collectivité à titre de collecteur de fonds et de secouriste.

Bryan Smith, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration : Août 2020

Date de fin du mandat en cours : Août 2026

Bryan Smith est le cofondateur et le PDG de ThinkData Works, une entreprise technologique établie à Toronto spécialisée dans le traitement et l'amélioration des données pour les gouvernements, les banques et les entreprises clientes au Canada et à travers le monde. Avant cela, il a été conseiller principal en matière de politiques auprès du président du Conseil du Trésor du Canada, où il a contribué à la mise en œuvre de la politique « Value for Money Ethic » du gouvernement, ce qui a permis de réaliser des économies annuelles de plus de 7 milliards de dollars. M. Smith est titulaire d'un B.A. de l'Université Wilfrid Laurier.

Richard Robarts, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration : Février 2021

Date de fin du mandat en cours : Février 2024

Richard Robarts est directeur principal du segment Marchés Principaux, secteur commercial de RBC pour le Sud-Ouest de l'Ontario, où il dirige une équipe de souscripteurs. Auparavant, M. Robarts était vice-président associé à la gestion des risques au Groupe Banque TD, et il était responsable de l'approbation des prêts dans le segment des moyennes entreprises pour les succursales commerciales de l'Ontario. Il était auparavant directeur et responsable des institutions financières américaines pour les transactions bancaires chez Valeurs Mobilières TD Inc., couvrant les banques américaines et les institutions financières non bancaires (y compris les technologies financières). M. Robarts a occupé divers postes au sein des services bancaires d'entreprise et d'investissement chez Valeurs mobilières TD Inc. et a commencé sa carrière en tant que cofondateur d'une jeune entreprise dans le domaine de l'Internet au cours de la révolution point-com. Dans le cadre de son engagement communautaire, il a dirigé la campagne de la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile de la TD, il a été le principal collecteur de fonds de la Underwriting Hope Charity Auction de Valeurs mobilières TD Inc. et un membre actif du Royal Canadian Yacht Club en tant qu'ancien champion du monde, membre de l'équipe nationale de voile et finaliste des essais olympiques. M. Robarts est titulaire d'une maîtrise en administration de l'Ivey Business School de l'Université Western et d'un diplôme de génie de l'Université de Windsor.

Thomas Mathews, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration : Octobre 2021

Date de fin du mandat en cours : Octobre 2024

Thomas Mathews est un avocat bilingue basé à Toronto, qui pratique le contentieux civil, commercial et pénal. Il est membre des barreaux de l'Ontario et du Québec, et représente des clients dans les deux provinces. Il a précédemment siégé au conseil d'administration du Conseil d'affaires Québec-Inde. Passionné par les affaires publiques, il aime écrire sur des questions politiques et commerciales, et a été publié dans des journaux nationaux et locaux. Originaire d'Ancaster, en Ontario, M. Mathews est diplômé du programme Arts et Sciences de l'Université McMaster et détient des diplômes en droit de l'Université Laval et de l'Université d'Ottawa. Il est membre du Bay Street Rugby Football Club.

Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération totale versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2022-2023 était de 3 675,00 \$. En voici la répartition :

Membre	Rémunération annuelle totale	Taux de rémunération journalier
Leslie Lewis Westhaver, vice-présidente	1 875,00 \$	250,00 \$
Vikram Khurana, membre	600,00 \$	200,00 \$
Thomas Mathews, membre	1 000,00 \$	200,00 \$
AnneMarie Ryan, membre	200,00 \$	200,00 \$
Total	3 675,00 \$	S. O.

POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, Croissance Ontario procède à une évaluation globale des risques organisationnels et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de Croissance Ontario est fondé sur les exigences contenues dans la *Directive concernant les organismes et les nominations*. Le plan de gestion des risques prend en compte la gestion des expositions aux risques internes et externes. Le cadre du plan de gestion des risques de Croissance Ontario comprend, sans s'y limiter, les risques suivants :

- Risque financier;
- Risque lié aux ressources humaines;
- Risque opérationnel;
- Risque stratégique.

En plus de l'évaluation du plan d'activités annuel de Croissance Ontario, une évaluation complète des risques est fournie deux fois par an au conseil d'administration. Le conseil d'administration est également informé de l'exposition réelle ou potentielle au risque par des mises à jour régulières du président et chef de la direction.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2023-2024

La lettre de mandat de l'organisme la plus récente définit plusieurs priorités à l'échelle du gouvernement pour tous les organismes⁸, ainsi que des priorités propres à Croissance Ontario. Pour l'exercice 2023-2024, Croissance Ontario se concentrera sur les orientations stratégiques suivantes :

- Gérer le portefeuille d'investissements et les opérations commerciales de Croissance Ontario de manière prudente et rentable, en utilisant les revenus autogénérés pour couvrir les opérations de l'organisme;
- Appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et investir stratégiquement dans des fonds de capital-risque de manière à mettre en œuvre les politiques de la Province en matière de capital-risque tout en maintenant le taux élevé de rendements positifs nets de Croissance Ontario pour la Province;
- Veiller à ce que les investissements du fonds Capital-risque Ontario et du fonds Capital-risque Ontario II soient conformes au cadre d'investissement pour s'assurer que les investissements s'alignent sur les priorités actuelles du gouvernement, y compris, mais sans s'y limiter, la commercialisation ou la conservation de la propriété intellectuelle en Ontario et le soutien aux fonds de capital-risque axés sur la croissance, essentiels pour que les entreprises ontariennes atteignent une renommée internationale;
- Travailler aux côtés d'Investissements Ontario pour harmoniser les efforts d'attraction des investissements afin de soutenir la croissance des entreprises locales.⁹

COORDONNÉES

Pour les demandes de renseignements généraux, veuillez communiquer avec Croissance Ontario à l'adresse suivante :

Croissance Ontario BX7 - 250, rue Yonge 30e étage, Bureau 3001 Toronto (Ontario) M5B 2L7

Courriel: <u>ventureontario@ontario.ca</u>
Site Web: <u>www.Croissanceontario.ca</u>

Pour recevoir toute section de ce rapport, ou le rapport dans son intégralité, dans un autre format plus accessible, veuillez en faire la demande à <u>ventureontario@ontario.ca</u>.

⁸ Comme les organismes sont censés agir dans le meilleur intérêt des Ontariens en étant efficaces et en optimisant les ressources des contribuables, les priorités à l'échelle du gouvernement sont les suivantes : (1) concurrence, durabilité et gestion des dépenses; (2) transparence et responsabilité; (3) gestion des risques; (4) gestion de la main-d'œuvre; (5) diversité et inclusion; (6) collecte de données; et (7) prestation numérique et services à la clientèle.

⁹ Il convient de souligner qu'Investissements Ontario est un organisme d'attraction des investissements qui offre principalement des programmes de soutien aux entreprises, comme des prêts, des subventions salariales et des crédits d'impôt, tandis que Croissance Ontario se concentre sur les investissements dans les gestionnaires de fonds et les entreprises en démarrage établis en Ontario. Croissance Ontario se réjouit à l'idée de collaborer avec Investissements Ontario dans des domaines d'intérêt commun.